

**Délibération n° 2019-49 en date du 5 septembre 2019
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
procédant à des inscriptions et à des renouvellements d'inscription
au sein du groupe cible de l'Agence**

Le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 232-5 et L. 232-15,

Vu la délibération n° 54 rectifiée des 12 juillet 2007 et 18 octobre 2007 portant modalités de transmission et de gestion des informations de localisation des sportifs faisant l'objet de contrôles individualisés et des sanctions en cas de manquement,

Sur le rapport du directeur du Département des contrôles,

Considérant, qu'il y a lieu de procéder à l'inscription ou au renouvellement d'inscription dans le groupe cible de sportifs pratiquant le cyclisme, le ski d'alpinisme et les sports de glace, après consultation de la fédération dont ils relèvent et au vu de leurs performances sportives ;

DÉCIDE :

Article 1^{er} – Sont inscrits dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 1 à la présente délibération.

Article 2 – Sont renouvelés dans le groupe cible de l'Agence les sportifs dont le nom figure en annexe 2 à la présente délibération.

Article 3 – Les sportifs concernés seront informés de leur situation au regard du groupe cible, suivant les modalités définies par la délibération n° 54 rectifiée, susvisée.

Article 4 – La présente délibération sera publiée sur le site *Internet* de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 5 septembre 2019.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Dominique LAURENT

signé

**Annexe 1 à la délibération n° 2019-49
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 5 septembre 2019 :
Inscription de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Cyclisme	M.	Sylvain	ANDRE
Cyclisme	M.	Amidou	MIR
Sports de glace	M.	Morgan	CIPRES
Sports de glace	Mme	Vanessa	JAMES

TOTAL

4

**Annexe 2 à la délibération n° 2019-49
du Collège de l'Agence française de lutte contre le dopage
en date du 5 septembre 2019 :
Renouvellement d'inscription de sportifs dans le groupe cible**

FÉDÉRATION	CIV.	Prénom	NOM
Ski d'alpinisme	M.	William	BON MARDION
Ski d'alpinisme	M.	Xavier	GACHET
Ski d'alpinisme	Mme	Axelle	MOLLARET

TOTAL

3